

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

10 - Budget Principal – Budget Primitif 2022 – Adoption 7-1

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

Le budget primitif 2022 a été élaboré sur la base des orientations générales présentées lors du débat d'orientation budgétaire soumis au Conseil Municipal le 28 février dernier. Le budget reprend les résultats de clôture au 31 décembre 2021, ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L1612-1 à L1612-20 et articles L2312-1 à L2312-4

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable des communes ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que les collectivités territoriales ont jusqu'au 15 avril pour voter leur budget ;

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a été débattu en conseil municipal le 28 février 2022 ;

Il sera proposé au Conseil Municipal d'arrêter le budget primitif 2022 de **30 016 888 € (dont 8 149 505 € pour l'investissement)** qui s'équilibre, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	17 739 000,00
Dépenses d'ordre	1 479 420,93
Total dépenses de fonctionnement	19 218 420,93

Recettes réelles	16 920 728,00
Excédent de fonctionnement 2021	3 647 692,93
Recettes d'ordre	0,00
Total recettes de fonctionnement	20 568 420,93

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	8 149 505,08
Dépenses d'ordre	100 000,00
Restes à réaliser 2021	2 548 961,75
Total dépenses d'investissement	10 798 466,83

Recettes réelles	640 000,00
Excédent d'investissement 2021	8 138 063,19
Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement	192 633,78
Recettes d'ordre	1 579 420,93
Restes à réaliser 2021	248 348,93
Total recettes d'investissement	10 798 466,83

CONTEXTE

Le budget primitif pour l'année 2022 a été élaboré dans un contexte financier incertain pour les collectivités territoriales. En effet, les communes doivent faire face à une augmentation vertigineuse des coûts de l'énergie, à

une inflation record, à une hausse du coût des matériaux et matières premières et à des difficultés d'approvisionnement. Par ailleurs un risque pèse de voir les dotations financières de l'Etat diminuer pour équilibrer les comptes de la Nation suite à la crise sanitaire et au contexte international.

En tenant compte de ces éléments la commune a également construit son budget en maintenant l'engagement fort de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux et a réussi à supprimer son endettement afin de se ménager des marges de manœuvre pour les investissements ultérieurs.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par délibération en date du 11 octobre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le passage anticipé à la M57 au 1^{er} janvier 2022. Cette nouvelle nomenclature supprime le chapitre des dépenses imprévues, auparavant autorisé en M14 à hauteur de 7.5% des dépenses réelles.

Pour mémoire, en 2021, le chapitre 022 « dépenses imprévues », section de fonctionnement, s'établissait à 1 300 000 €.

Pour compenser cette suppression, et maintenir un mécanisme de recours à des crédits non affectés, le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1612-6, prévoit la possibilité de voter une section en sur équilibre, à savoir des recettes supérieures aux dépenses.

Cette disposition sera appliquée à la section de fonctionnement en 2022.

I – A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 19 218 420.93 €, et se composent des chapitres suivants :

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP2021/2022
011	Charges à caractère général	4 740 000,00	-6,99%
012	Charges de personnel	10 292 000,00	4,91%
014	Atténuations de produits	180 000,00	260,00%
65	Autres charges de gestion courante	1 738 000,00	3,33%
66	Charges financières	10 000,00	-86,11%
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00%
68	Dotations aux amortissements et provisions	759 000,00	0,53%
022	Dépenses imprévues	0,00	-100,00%
023	Virement à la section d'investissement	100 420,93	-49,65%
042	Opérations d'ordre entre sections	1 379 000,00	13,31%
TOTAL Dépenses de fonctionnement		19 218 420,93	-4,87%

Afin de répondre aux enjeux financiers qui s'imposent à la collectivité tout en ne touchant pas à la fiscalité locale, La ville s'est fixée comme objectif de limiter la croissance des dépenses de fonctionnement, en particulier le chapitre 011 « charges à caractère général », afin de préserver l'équilibre financier de la section, dans un contexte très peu favorable à l'évolution des recettes. Il est ainsi proposé de réduire à hauteur de 7% les inscriptions budgétaires de 2021, tout en maintenant la qualité du service rendu.

Concernant les charges de personnel, conformément à la loi n°2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, Barentin a défini des lignes directrices de gestion, avec notamment pour objectifs le remplacement de tous les départs en retraite et la création de postes pour renforcer les équipes en place en tenant compte de l'évolution des services. Par conséquent, le chapitre 012 sera présenté en augmentation, intégrant également la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Cette orientation est un engagement fort de la collectivité pour garantir un service public local de qualité.

Pour le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », la commune augmentera son soutien aux associations, après une année 2021 impactée par l'annulation de compétitions et projets associatifs.

Les charges financières, chapitre 66, seront présentées en baisse, du fait d'un endettement à zéro pour la première année en 2022.

La commune supportera comme en 2021 le reversement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) si elle est classée au-delà du 250^{ème} rang de DSU, expliquant la hausse du chapitre 014 « atténuations de produits ».

I – B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 20 568 420.93 € et se composent des chapitres suivants :

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP2021/2022
013	Atténuations de charges	100 000,00	0,00%
70	Produits de services	1 100 000,00	10,00%
73	Impôts et taxes	10 159 524,00	1,58%
74	Dotations et participations	5 316 004,00	2,09%
75	Autres produits de gestion courante	210 000,00	0,00%
76	Produits financiers	200,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	35 000,00	0,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 647 692,93	0,00%
TOTAL Recettes de fonctionnement		20 568 420,93	1,82%

Dans la perspective de l'assouplissement des protocoles sanitaires, les conditions d'accueil devraient s'améliorer, entraînant une augmentation du produit des services, chapitre 70.

Le budget primitif 2022 a été construit sur la base d'une non augmentation des taux d'imposition 2021, taux inférieurs aux taux moyens communaux constatés au niveau départemental.

	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	47,03%
Taxe foncière (non bâti)	39,04%
CFE	23,04%

Conformément à l'état 1259, le produit fiscal attendu pour 2022 s'élève 8 808 802 €, auquel il faut soustraire la contribution relative au coefficient correcteur fixé dans le cadre de la réforme de la taxe habitation d'un montant de 1 695 119 €. Le chapitre 73 sera en augmentation, notamment en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des taxes locales fixée à +3,4% en 2022, minorée par une estimation à la baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE).

En l'absence de notification des dotations de l'Etat, un maintien de l'enveloppe perçue en 2021 est prévu, soit une légère hausse par rapport au budget primitif 2021 pour le chapitre 74 « dotations, subventions, participations ».

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 10 798 466.83 €, en y intégrant l'excédent net global issu de l'exercice 2021, 8 138 063.19 €.

II – A – LES RESSOURCES PROPRES EXTERNES

Les ressources propres externes de la commune se composent :

- Du produit Taxe d'Aménagement pour un montant évalué à 80 000 €.
- Du Fonds de Compensation de la T.V.A., basé sur les réalisations d'investissement constatées au compte administratif 2020, est estimé à 450 000 €.
- Du produit des amendes de police pour un montant estimé de 30 000 €.
- Du produit des cessions pour 80 000 €.

II – B – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La gestion de la dette :

La dette est nulle depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le programme d'investissement :

En section d'investissement, les mouvements d'ordre s'élèvent à 100 000 € en dépenses et 1 579 420.93 € en recettes, intégrant le chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » équivalent au chapitre 023, soit 100 420.93 €.

Le disponible pour le programme d'investissement 2022 s'élève à **8 149 505.08 €** (hors restes à réaliser) et permettra d'intervenir sur l'aménagement et l'entretien des voiries et des espaces publics, sur les différents bâtiments communaux (écoles, gymnases...) et d'équiper les services municipaux (véhicules, ordinateurs...).

Opérations		Crédits 2022
101	Acquisition matériel mobilier informatique	489 718,08 €
102	Equipements sportifs	75 980,00 €
103	Programme d'aménagement urbain	1 322 500,00 €
104	Bâtiments communaux	598 470,00 €
105	Travaux d'assainissement pluvial en zone urbanisée	83 000,00 €
111	Réserves foncières	50 000,00 €
147	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville	46 500,00 €
161	Parc Auguste Badin	1 640 000,00 €
150	Handicap	526 317,00 €
151	Restructuration des trois crèches communales	462 000,00 €
153	Zola - Police municipale	76 000,00 €
156	Gymnase Armstrong	105 000,00 €
157	Gymnase Coubertin	2 004 020,00 €
158	CHSCT	60 000,00 €
159	Réhabilitation centre de loisirs	260 000,00 €
160	Liaison routière RD43	350 000,00 €
TOTAL		8 149 505,08 €

Les principaux investissements pour l'année 2022 se retrouvent ainsi dans les différents champs d'actions présentés ci-après.

Une ville toujours plus sportive

Dans le cadre d'Octobre Rose, la seconde édition de la course « La Barentinoise » sera organisée en partenariat avec les associations Fitness Form et l'Athlétic Club Barentin.

La programmation pour reconstruire le gymnase Neil Armstrong sera également lancée. **105 000 €** seront ainsi inscrits au budget (il s'agit d'une première phase pour une construction dont le budget est estimé 7 500 000€).

La rénovation énergétique du gymnase Pierre de Coubertin sera également réalisée et sera l'occasion de le rendre accessible et de l'embellir (**2 004 020 €**). Ces travaux de rénovation sont ainsi initiés suite à la réalisation par la ville en 2021 d'un diagnostic énergétique de l'ensemble de ses bâtiments. Une meilleure isolation thermique des

bâtiments est une source d'économie d'énergie. C'est bon pour l'environnement et c'est bon pour le budget de la ville.

De façon plus générale, ce sont **75 900€** qui seront également investis dans l'ensemble des équipements sportifs

Barentin Cité des arts et des artistes

La commune souhaite renforcer l'animation sur l'ensemble du territoire et y allouera un budget de **327 000€**. Dans ce cadre, la 3^{ème} édition de « Un été à Barentin » sera organisée. De plus, pour permettre aux habitants de s'approprier le futur parc Auguste Badin, une programmation sur le thème « En attendant Badin » sera reconduite.

L'installation de Micro-Folie, « musée numérique » en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux sera installée à l'espace culturel André Siegfried (**16 500 €**) en complément d'un parcours sur l'histoire de l'art élaboré en partenariat avec la réunion des musées nationaux.

Toujours dans l'esprit de rendre la médiathèque plus conviviale et pour finaliser l'espace numérique, des travaux et équipements seront prévus (**74 500€**).

Des travaux de peinture dans l'équipement culturel La Pergola seront également réalisés pour un montant de **55 300 €**.

Une ville solidaire et inclusive

Barentin, ville amie des aînés :

Comme chaque année, la commune versera une subvention de fonctionnement au CCAS (**788 000€**), pour développer les actions en faveur de tous les barentinois (jeunes, seniors, personnes les plus fragiles notamment) et participer. Elle organisera également des actions à destination des aînés (**148 800 €**) comme le voyage d'automne et le colis de fin d'année. Le traditionnel banquet pourra également être organisé en 2022.

Donner un coup de pouce aux jeunes :

La commune reconduira l'organisation du forum des métiers et elle renouvellera l'apprentissage via cinq contrats en alternance (**130 000 €**).

Favoriser l'accès au travail pour tous :

Pour la réalisation de prestations de fournitures et d'entretien, la ville souhaite accompagner l'insertion des personnes en situation de handicap et aura ainsi recours à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) à hauteur de **15 000€**.

L'accessibilité :

Une commission communale pour l'accessibilité a été créée en 2021, avec la participation d'habitants. Une charte Ville Handicap définit les engagements politiques en direction des personnes en situation de handicaps et vise une inclusion plus forte.

La commune réalisera des travaux de mise aux normes favorisant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite tant dans les bâtiments communaux (**426 317 €**) que sur les voiries (**100 000€**), avec notamment le lancement d'un plan pluriannuel pour la création d'ascenseurs dans les écoles (école Anna de Noailles en 2022).

La ville va également reconstruire en centre-ville des sanitaires publics accessibles à tous (**83 000€**). Une réflexion est en cours pour en installer sur d'autres quartiers de la ville dans les années suivantes.

Le meilleur pour les enfants

Comme chaque année, la commune mènera des travaux importants dans les établissements scolaires (**250 000€**), en plus de la réfection et de l'aménagement des cours d'école. Un conteneur décoré par un artiste (**10 000€**) sera également installé à l'école La Mésangère à usage d'abri à vélos.

Des travaux de rénovation au centre de loisirs Les Ormeaux seront réalisés **(260 000€)** ainsi que des travaux de mise en conformité dans les trois structures de la petite enfance, dans l'attente de travaux de réhabilitation plus importants qui devraient intervenir au dernier trimestre 2022 **(462 000€)**.

Afin de pouvoir doter toutes les écoles élémentaires d'un self et ainsi améliorer la pause méridienne des enfants, une étude technique de faisabilité sera lancée dès cette année **(31 000€)**. Les travaux nécessaires seront ensuite étalés sur plusieurs années.

Signe du dynamisme de notre commune, à la rentrée de septembre, 4 ouvertures de classe sont prévues, à la Mésangère, à Poulbot, à Bérégovoy et à Noailles. La ville prévoit ainsi une enveloppe de **43 500 €** pour aménager ces classes et les équiper d'écrans tactiles interactifs.

Une ville plus verte, pour un cadre de vie plus agréable

Barentin, championne de la transition écologique

La commune continuera à renouveler son parc automobile par des véhicules à faibles et très faibles émissions de CO2 conformément aux dispositions. C'est ainsi un budget de **175 000 €** qui sera alloué en 2022.

Comme solution alternative à l'entretien des espaces verts, la commune a signé une convention d'éco-pâturage avec la chèvrerie du Courtil, des chèvres et des boucs ont pris place sur les bords de l'Austreberthe, sur le site Badin, dans la cour à Doucet **(3 700 €)**.

En 2022, les écoles André Marie et Pierre Bérégovoy seront raccordés à la chaufferie Bois du bailleur Immobilière Basse Seine **(160 000€)**

Se déplacer en toute tranquillité

La commune s'est engagée dans un plan vélo afin de soutenir cette pratique à l'échelle communale.

Pour compléter l'action de la communauté de communes Caux-Austreberthe, l'attribution d'une aide financière à l'achat d'un vélo spécifique de 200 € pour les barentinois a été reconduite **(20 000€)**.

Des pistes cyclables seront par ailleurs aménagées, notamment le long de la rue Warendorf **(300 000€)**

Aménagement du Parc Auguste Badin

L'action de la ville dans ce domaine prendra également corps, à travers la désignation du paysagiste pour l'aménagement du parc Auguste Badin afin d'en faire l'un des plus grands parcs paysagers de Normandie. Les premiers travaux de dépollution seront réalisés en 2022 pour un démarrage de l'aménagement en 2023. **1 640 000 €** sont ainsi budgétés en 2022.

Amélioration des aménagements routiers et espaces publics

En 2022, **504 500 €** sont budgétés afin de réaliser des aménagements routiers et paysagers sur les espaces suivants :

- Rue Madeleine Vernet
- Rue Joseph Delattre
- Chemin des clos
- Square Courvaudon
- Avenue Aristide Briand – Abris bus
- Rue de Verdun – Bassin de rétention d'eau
- Parking Lebigre
- Bois des charmilles – escalier + garde de corps

Une ville Sereine

Afin de contribuer au bien vivre ensemble et à la sécurité de chacun, en 2022, la commune mettra en place son Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en lien avec la Gendarmerie, la Préfecture et le ministère de la Justice.

Une réserve communale de sécurité sera également créée afin de permettre à des barentinois bénévoles de pouvoir s'investir auprès de la population en cas de survenue d'une catastrophe majeure sur notre territoire.

